

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi N° 60/36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU la loi N° 59-16/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois Supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;

VU les nécessités de service ;

SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures et de la Défense ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRET :

ARTICLE 1er. - Mr. KINDE Arsène, précédemment Secrétaire Général de L'Assemblée Nationale, est nommé Directeur de la Sûreté et des Services de Police de la République du Dahomey, en remplacement de Mr. EOUAGNIGNON Norbert.

ARTICLE 2. - Mr. EOUAGNIGNON Norbert, précédemment Directeur par intérim, est nommé Directeur Adjoint de la Sûreté et des Services de Police de la République du Dahomey.

ARTICLE 3. - Le présent Décret, qui aura effet à compter de la date de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

Par le Président de la République
Le Ministre des Affaires Intérieures
et de la Défense,

Hubert MAGA

M; AROUNA

AMPLIATIONS:

PR	15	SF	16
SGCM	4	CD	1
MAID	4	INFO.RADIO	4
MEPT	1	DIREC.SURETE	2
TRESOR	1	INTERESSES	2
ND	2		